



La direction de l'UdeM

Secrétariat général

Le calendrier des travaux

Phases	Date	Étapes	Statut	Documents
Phase préparatoire	Mars 2009	Réflexion du Conseil	✓	Réflexions du conseil 
Phase	Fin mars 2009	Formation du comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice	✓	
	Fin avril 2009	Début des travaux	✓	
	Mai 2009	Établissement du cadre des échanges avec les instances	✓	Document à venir
	1er juin 2009	Validation des critères de sélection	✓	Critères de sélection 
	2 juin – 22 juin 2009	Appel des candidatures	En cours	
	23 juin – 10 août 2009	Validation des candidatures		
	Fin août 2009	Établissement de la liste des candidats		
	Mi-septembre 2009	Débat		
	21 septembre 2009	Tenue du scrutin indicatif		
	Fin septembre	Communication des résultats		
	28 septembre – 10 novembre 2009	Audiences		

Phases	Date	Étapes	Statut	Documents
consultative	Novembre 2009	Entrevues		
	Décembre 2009	Délibérations du comité		
	Décembre 2009 - Janvier 2010	Dépôt du rapport du comité auprès du Conseil		
	Décembre 2009 - Janvier 2010	Communication des résultats de la consultation		
Phase décisionnelle	Hiver 2010	Phase décisionnelle		

Réflexions du conseil

Le Conseil soumet aux membres de l'Assemblée universitaire un texte de réflexion sur les principaux défis que l'Université aura à relever au cours des années qui viennent. Ce texte doit servir aux membres du Comité de consultation à établir les critères de sélection du ou des candidats.

Formation du comité

L'Assemblée universitaire forme le Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice. La tâche du Comité est de superviser l'ensemble du processus de consultation menant au dépôt d'un rapport qui sera étudié par le Conseil de l'Université au moment d'arrêter son choix. Selon les statuts de l'Université, le Conseil demeure souverain quant à sa décision, mais celle-ci ne peut être prise avant que le rapport du Comité soit déposé au Conseil. Le Comité, présidé par le professeur Pierre Trudel, est composé de 11 membres.

Début des travaux

Les statuts de l'Université prévoient que le Comité recoure aux services d'une firme d'experts en recrutement pour, notamment, rechercher des candidatures externes. À la suite d'une série d'entrevues, le Comité a choisi la firme Kenniff & Racine.

Établissement du cadre des échanges entre les instances

Conformément aux recommandations du Comité ad hoc sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, qui souhaitait l'amélioration des communications entre les instances au cours du processus, le Comité de consultation, par la voix de son président, et le Conseil de l'Université, par celle de la chancelière, ont convenu d'un cadre qui établit les modalités de leurs échanges.

Validation des critères de sélection

Le Comité, en collaboration avec la firme d'experts, produit un document présentant les principaux critères de sélection du recteur. Ce document a été ensuite transmis aux instances pertinentes, soit l'Assemblée universitaire (25 mai) et le Conseil de l'Université (1er juin). Les avis de chaque instance ont été communiqués au Comité, à titre indicatif.

Appel des candidatures

Le Comité invite les membres de l'Assemblée universitaire à lui suggérer des candidatures. Afin de garantir la validité du processus, les bulletins de mise en nomination doivent être signés par au moins cinq membres de l'Assemblée. Les bulletins remplis et signés devront parvenir au Secrétariat du Comité au plus tard le 22 juin 2009. Le Comité peut ajouter des noms.

Validation des candidatures

Les candidats sont informés par écrit que leur candidature a été proposée et qu'ils peuvent, conformément aux statuts, la retirer. La suite du processus leur est expliquée et ils sont invités à remplir, s'ils le souhaitent, les documents qui feront connaître leur candidature. Les candidats ont jusqu'au 10 août pour aviser le Comité du retrait de leur candidature.

Établissement de la liste

Le Comité établit la liste des personnes dont la candidature a été proposée par les membres de l'Assemblée ou ajoutée par le Comité, et qui n'ont pas exprimé le souhait que leur nom soit retiré. La liste des candidats sera communiquée vers le 21 août 2008.

Débat

Les candidats sont invités à participer à un débat. L'exercice vise à mieux faire connaître les programmes et les profils des candidats qui acceptent d'y prendre part.

Tenue du scrutin indicatif

Lors de la première séance de l'Assemblée universitaire de la rentrée d'automne, les membres de l'AU seront invités à faire connaître leurs préférences parmi les candidats figurant sur la liste qui leur sera présentée. Même si le terme de scrutin laisse entendre un mécanisme électoral, il s'agit ici d'une consultation de la communauté universitaire par l'intermédiaire des membres de l'Assemblée. Le Comité n'est pas lié par les préférences exprimées par l'Assemblée universitaire, mais le scrutin est un élément d'information majeur quant aux souhaits de la communauté universitaire.

Communication des résultats

Le Comité dépouille le scrutin et communique les résultats aux membres de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université, en n'identifiant que les personnes qui ont obtenu un appui significatif.

Audiences

Le Comité tient des audiences au cours desquelles les membres de la communauté universitaires de même que les personnes et organisations concernées par l'Université de Montréal sont invités à faire part de leur point de vue. Les personnes ou les groupes qui souhaitent se faire entendre sont reçus sur rendez-vous par le Comité. Il est également possible de déposer des mémoires écrits.

Entrevues

Le Comité rencontre les candidats. Ceux-ci sont entendus et interrogés directement par les membres du Comité, qui peuvent leur adresser des questions formulées par les membres de la communauté universitaire. Le Comité de gouvernance du Conseil participe à ce processus d'évaluation des candidatures.

Délibérations du comité

C'est la phase de délibérations et de préparation du rapport qui sera présenté au Conseil de l'Université

Dépôt du rapport du Comité auprès du Conseil

Le Comité transmet et présente son rapport au Conseil.

Communication des résultats de la consultation

Le Comité communique aux membres de l'Assemblée universitaire les noms des personnes dont il recommande la nomination, par ordre alphabétique, sans ordre de préférence.

Phase décisionnelle

Le Conseil procède à la nomination du recteur ou de la rectrice. Le Conseil, qui n'est pas lié par les recommandations du Comité, peut nommer une personne recommandée par le Comité ou une autre